

Le 25 février 2019, monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, nous annonçait, après analyse de notre demande, qu'une subvention de 10 500 \$ nous était accordée pour l'élaboration de la politique familiale (PFM).

Qu'est-ce qu'une politique familiale ?



Bien qu'il n'y ait pas de définition officielle de la politique familiale, les points suivants permettent d'en définir les principaux aspects, soit :

- Une **volonté politique** d'agir en faveur des familles, incluant tous leurs membres allant des plus jeunes aux aînés ;
- Un **processus concerté** qui interpelle les acteurs du milieu ;
- Un **cadre de référence** et un **plan d'action** ;
- Un guide pour assurer la **mise en œuvre et le suivi des actions adoptées** par le conseil.

Les objectifs d'une politique familiale sont :

- Assurer une cohérence et une continuité dans les orientations et les décisions susceptibles d'avoir un impact sur les familles ;
- Reconnaître la compétence des parents en les soutenant dans leurs responsabilités et leurs préoccupations ;
- Proposer des solutions se traduisant en actions concrètes au bénéfice des familles ;
- Développer et maintenir l'esprit de concertation entre tous les intervenants concernés par les préoccupations touchant les familles.

Responsables de la démarche :

Sylvie Duchesneau, élue responsable des questions familiales (RQF)
Stéphanie Readman, directrice générale par intérim, volet administratif du dossier

Prochaines étapes :

Embauche d'un chargé de projet
Formation d'un comité de pilotage

Pour toutes questions ou commentaires, nous vous invitons à communiquer avec madame Stéphanie Readman, au 418 329-3304, poste 101.